

2023 - 2024 - n° 075 - Mardi 12 décembre 2023

- Catégorie : Environnement de travail
- Objet : Espaces de partages de fichiers DSDEN 35 - Intervention technique mercredi 13 décembre à 12h15

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'harmonisation des infrastructures de l'académie, les données partagées des agents de la DSDEN 35 migrent sur le serveur commun du rectorat.

Cette migration aura lieu **mercredi 13 décembre à partir de 12h15** : il est primordial de bien enregistrer et fermer vos documents avant cette opération.

Durant cette migration il ne sera pas possible d'accéder aux documents partagés et toute modification non enregistrée avant l'opération sera perdue.

L'accès aux nouveaux espaces sera disponible en début d'après-midi, nous en informerons les secrétariats de services.

Les espaces "**Services DSDEN35 (H)**" et "**Gtrav DSDEN35 (G)**" vont disparaître et les données se trouveront alors dans les espaces "**Espace Services (S)**" et "**Espace Interservices (i)**".

Voici l'évolution de l'emplacement des dossiers par service :

Service	Ancien emplacement	Nouvel emplac
Cabinet	H:\Cabinet	S:\35_cabin
DIV1	H:\DIV1	S:\35_div1
DIV2	H:\DIV2	S:\35_div2
DIVEL	H:\DIVEL	S:\35_divel
EMAS	G:\Securite	S:\35_ema
IEN	G:\SecIEN	S:\35_ien
Pôle Aides Humaines	G:\AVS	S:\35_pat
SAGAS	H:\sbas	S:\35_saga

Santé	H:\sante	S:\35_sante
SSFE	G:\Social eleves 35	S:\35_ssfe

L'ensemble des dossiers partagés sous "**Gtrav (G)**" se trouveront dans "**Espace Interservices (i)**" à la suite de l'opération technique.

Contrairement aux serveurs précédents, vous aurez la visibilité uniquement sur les dossiers auxquels vous avez accès. N'hésitez pas à signaler si un dossier est manquant ou bien si un accès n'est plus nécessaire.

A noter que dans le cadre de cette migration, nous avons constaté la présence de chemins trop longs. En effet Windows ne prend pas en charge un chemin complet (noms des dossiers + nom du fichier) de plus de 255 caractères.

Si vous êtes dans l'impossibilité de renommer ou supprimer un fichier, il faut réduire le nombre de caractères dans les noms des dossiers qui le contiennent. Typiquement on retrouve régulièrement des noms de dossiers qui sont des phrases ou bien qui répètent des informations déjà connues dans les dossiers précédents, comme cet exemple qui atteint la limite :

S:\dsii\Pole_ENAE\DSDEN35\2022-2023\Rentrée 2022\Nom de dossier trop long\Sous dossier\Dossier 2023\Chemin dossier 2023\Archives 2021-2022\Dossier 2022 - Archives 2023\Dossier sur serveur de fichier dont le nom est trop long\Dossier année scolaire

Par ailleurs, cette migration vers de nouveaux serveurs offre aux agents une certaine autonomie dans la restauration de fichiers. Vous trouverez dans l'espace suivant une documentation détaillée sur le sujet :

<https://www.toutatice.fr/portail/share/qjQ2OE>

Pour toute demande suite à cette migration, merci de contacter la plateforme AMIGO via Toutatice ou directement sur <https://assistance.ac-rennes.fr>

Cordialement,

Olivier ADAM
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

